



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 11427

Texte de la question

M Philippe Vasseur, se referant a la reponse (Journal officiel du 6 mars 1989) a la question ecrite no 5704 du 28 novembre 1988, relative aux preoccupations du congres des maires de France, tendant au maintien des credits Girzom a 100 p 100 au titre de la renovation des zones minières, notamment du Nord - Pas-de-Calais, s'etonne de cette reponse aupres de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge de l'aménagement du territoire et des reconversions, en effet, il lui est indique que la modification des taux des subventions du Girzom attribuees aux communes minières « a ete reportee debut 1989 », precision appreciable en mars 1989. D'autre part, il s'etonne que le ministre fasse etat de la mission de M Essig « dont le rapport est actuellement en cours d'elaboration », alors meme que le Premier ministre etait venu annoncer a Lievin, en 1988, que ce rapport serait publie « avant la fin de l'annee 1988 ». Il lui demande donc de lui apporter toutes precisions tant a l'egard du maintien des credits Girzom a 100 p 100 qu'a l'egard de l'etat actuel de la publication du rapport de la mission de M Essig.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conclusions du rapport Essig ont fait l'objet d'un examen approfondi qui a abouti aux declarations faites par le Premier ministre le 12 janvier dernier, a Arras. Trois decisions majeures ont ete annoncees a cette occasion : le transfert de la gestion du patrimoine immobilier a une societe d'economie mixte rassemblant notamment les principaux partenaires et l'Etat ; l'augmentation, des 1990, du budget du Girzom, qui assurera la rehabilitation des voiries des cites minières et activera celle-ci en dix ans au lieu de seize ans au rythme actuel (il est rappele que, pour le Nord - Pas-de-Calais et pour l'annee en cours, cette augmentation est de 20 MF) ; l'augmentation du rythme de rehabilitation des logements des cites minières, dans une perspective de renovation complete de ce parc dans les dix ans. A l'initiative du prefet de region, des reunions de concertation ont eu lieu avec les elus afin de rendre operationnel le dispositif ainsi arrete d'ici fin 1990.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11427

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et reconversions

Ministère attributaire : aménagement du territoire et reconversions

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1507